



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1391H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LEPARRE, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-001

DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE DEPARTEMENTALE AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADA CL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 à L5215-6 à L5215-10,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner de nouveaux délégués au sein des syndicats dont la commune est membre,

Considérant que l'élection des membres élus titulaires et suppléants doit avoir lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Suite à un oubli lors des élections des représentants aux différentes assemblées il est nécessaire d'élire des délégués à l'Agence Départementales d'Aide aux Collectivités Locales (ADA CL).



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

Mme TOMAS Hélène propose au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein de l'ADACL.
Elle se propose déléguée titulaire et M. BETBOY Patrick se propose délégué suppléant.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1392H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-002

PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE : CONVENTION SOGEDO

Madame le Maire informe que la Société de Gérance de distribution d'eau – SOGEDO propose le contrôle et l'entretien courant des poteaux d'incendie que la commune a installé, à ses frais, sur le réseau de distribution d'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2024, 33 appareils sont répertoriés.

Elle donne lecture de la proposition de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La proposition de la Société de Gérance de distribution d'eau (SOGEDO) pour le contrôle et l'entretien courant des poteaux d'incendie

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1392H1-DE



- La signature d'une nouvelle convention pour 10 ans.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : MAIRE

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LEPARRE, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-003

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable,

VU le rapport 2023 présenté lors du conseil syndical du 27 juin 2024 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- Le rapport annuel 2023 du prix et de la qualité du service public d'eau potable du syndicat des Eschourdes.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1393H1-DE



Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : **#SIGNATURE#**



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1394H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRASTEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-004

ADHESION DE LA COMMUNE DE MOMUY A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYNDICAT DES ESCHOURDES - MODIFICATION DES STATUTS

VU les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence assainissement collectif

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Momuy en date du 11 avril 2024, décidant de transférer sa compétence assainissement collectif au Syndicat des Eschourdes,

VU la délibération du comité syndical du Syndicat des Eschourdes en date du 27 juin 2024 acceptant le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, et la modification des statuts.

VU les statuts modifiés en conséquence.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy, au Syndicat des Eschourdes.
- la modification des statuts ci-annexés.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1400H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LEPARRE, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-005

**APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN
PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

La commune de Hinx a souhaité se doter d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales (SDGE) pour améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales ainsi que l'origine des dysfonctionnement et débordements.

Le zonage doit permettre :

- D'identifier les zones où la gestion des eaux pluviales (collecte et évacuation) pose problème
- De déterminer les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer leur collecte, leur infiltration, leur stockage et leur traitement éventuel en favorisant la gestion intégrée des Eaux Pluviales



- De disposer des prescriptions techniques dans les zones sensibles, et notamment les zones urbanisables
- D'anticiper d'éventuels conflits d'usage autour des rejets des eaux pluviales en identifiant clairement les responsabilités, obligations et devoirs des parties prenantes.

Le projet de zonage est en annexes 1. Il devra être soumis à enquête publique avant approbation finale par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

L'approbation du projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune de HINX tel qu'il est annexé à la présente.

Ce projet fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique réalisée, à la mairie de Hinx, dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : MAIRE

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRÉ, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-006

FIXATION DU PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024

Madame Le Maire informe l'assemblée que la fixation du tarif de la cantine scolaire est laissée à l'appréciation de chaque assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

L'augmentation à partir du 1^{er} octobre 2024 du prix de la cantine scolaire de 4.5%.
Il sera fixé à :

$2.30\text{€} + (2.30 \times 4.5\%) = 2.4035\text{€}$ arrondis à 2.40€ pour les repas enfants.



Ce prix sera applicable pour la facturation des repas à partir du 01/10/2024.

Pour les agents et commensaux, le prix fixé, par délibération du 29 janvier 2024, à **5.35€** reste inchangé. Il est réévalué, par l'URSSAF, au 1^{er} janvier de chaque année.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : MAIRE

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LEPARRE, François BELLOCOQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-007

CREATION D'UN POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES D'AGENT POLYVALENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET BATIMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Madame le Maire précise aussi qu'une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois peut être renouvelé dans la limite de 24 mois.



Madame le Maire propose de créer un emploi de Contrat d'accompagnement dans l'Emploi à compter du 01 octobre 2024 au poste d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments et espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

La création d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à partir du 01 octobre 2024 d'une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite des 24 mois.

Ce contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine avec une rémunération qui sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : Maire



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le 05/10/2024

ID : 040-214001265-20240923-240923H1399H1-DE



Délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, Catherine LESPARRE, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Linda MOULIN, Cynthia TORTOSA, Karine DUVIGNACQ, Ludivine GRATEAU

Absents :

Procurations :

Françoise MARTIN a donné pouvoir à Christian RAGUE; Jean-François BETS a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20240923-008

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,



Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'agent d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service Education-Jeunesse et restauration pour la période du 01 novembre 2024 au 30 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La création d'un emploi non permanent à temps *complet* à raison de 35 h/semaine d'adjoint d'animation catégorie hiérarchique C pour la période du 01 novembre 2024 au 30 avril 2025 dans le service animation et restauration.
- L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'adjoint d'animation sur le service Education- Jeunesse et restauration et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'animation emploi de catégorie hiérarchique C .
- Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.**

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 04/10/2024

Qualité : Maire

#SIGNATURE#



Hélène TOMAS, Maire